

N° 1439  
07 NOV 2022

**Institut de l'Olivier**

**Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020**

**Consultation° 04/2022**

**Termes de référence pour la sélection d'un Expert de Capitalisation**

## **PROJET**

**CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et  
qualification des filières AGRICOLES en oléiculture**

**« CLUSTER SERVAGRI »**

Réf. n° IS\_1.1\_034

**Novembre 2022**

## Art. 1 - Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un expert de capitalisation pour rédiger et livrer un plan de capitalisation assurant une « stratégie de sortie » (*exit strategy*) pour le cluster et pour livrer 6 rapports de capitalisation qui rassemblent les résultats du projet et ce dans le cadre de la mise en œuvre du projet **CLUSTER SERVAGRI\_IS\_1.1\_034** financé par le programme de coopération transfrontalière Italie -Tunisie pour la période 2014-2020. L'Expert en capitalisation devra également collaborer aux activités de plaidoyer prévues dans le cadre du GT6, coordonné par l'UTAP, PP5.

Les services du dit expert débuteront **de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2022** sans préjudice de la possibilité d'une extension ou d'un renouvellement de celui-ci, de manière compatible avec les besoins des deux parties et avec les ressources financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI. La langue du contrat de prestation de services et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, doit être le français.

L'expert de capitalisation doit exécuter les tâches qui lui sont confiées par l'Institut de l'Olivier, partenaire n°2 du projet « CLUSTER SERVAGRI », et conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme.

## Art. 2 - Conditions de participation

Afin de participer à cette consultation l'expert de capitalisation doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

### 2.1 Conditions générales d'admission à la sélection:

- Avoir une citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et de la langue italienne
- Jouir des droits civils et politiques dans le pays d'origine

Et encore souvent selon la législation nationale de référence, ne peuvent pas participer aux sélections les personnes :

- Ayant une condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.



- Licenciées ou exclues d'un emploi dans une administration publique pour insuffisance persistante de prestations ;
- Déclarées exclues pour avoir obtenu un emploi par la production de faux documents ou de documents frappés d'une invalidité inamovible ;
- Interdites d'exercer une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;
- Qui sont en tout cas empêchées d'accéder à un emploi public conformément à la législation nationale en vigueur.
- Qui ne disposent pas d'un passeport de vaccination anti Covid-19

## 2.1 Procédures et Critères de Sélection: évaluation du curriculum et de l'entretien:

La sélection des candidats comprend une procédure à deux étapes : une première phase d'évaluation du CV et une phase ultérieure d'évaluation des capacités du candidat avec un entretien.

Le CV du candidat doit comprendre:

- Le niveau d'étude : le niveau d'étude minimum requis est celui d'un Master de préférence en Sciences Politiques, Économie d'Entreprise, Marketing, Sciences de Communication, Sciences agronomiques/production végétale (oléiculture), avec une expérience consolidée au moins trois ans, dans le domaine de la capitalisation pour le transfert de connaissances entre communautés et réseaux au niveau euro-méditerranéen.
- L'expérience professionnelle :
  - Compétences analytiques et décisionnelles éprouvées et capacité à coordonner les activités de capitalisation
  - Expériences avec des organisations internationales, y compris la participation dans des projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.
  - Capacités de communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;
  - Expériences de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
  - Capacités à identifier et à mettre en œuvre des opportunités d'innovation, en particulier dans les sujets couverts par le projet.





- Compétences sociales/relationnelles – en particulier dans le travail à effectuer avec des groupes communautaires.
- Connaissance et utilisation des outils informatiques et télématiques.

Pour chacun des critères susmentionnés, une note sera attribué en se basant sur la grille d'évaluation suivante:

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Niveau d'étude : Master en Sciences Politiques, Économie d'Entreprise, Marketing, Sciences de la Communication, Sciences Agronomiques, Droit et assimilé.	20
Expérience approfondie dans la capitalisation pour le transfert de connaissances entre communautés et réseaux au niveau euro-méditerranéen (5 points/expérience)	15
Capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal et une connaissance et utilisation des outils informatiques et télématiques (5 points/expérience)	15
Expérience avérée dans la capitalisation de projets de coopération transfrontalière et transnationale. Une expérience dans la gestion de projets complexes financés par l'Union européenne, en particulier le programme IEV CT, est un avantage (10 points/expérience)	20
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées (5 points/expérience)	15
Compétences sociales/relationnelles, notamment dans le travail à effectuer en équipe en matière de capitalisation, de préférence dans le secteur oléicole	5
Capacité à identifier et mettre en œuvre des opportunités d'innovation notamment dans les thématiques couvertes par le projet	5
Compréhension des conditions socio-économiques, politiques et écologiques-environnementales du territoire tunisien également en référence au secteur oléicole	5
<b>TOTAL SCORE</b>	<b>100</b>



La 2ème phase de l'évaluation des candidat se fait par entretien orale en se basant sur la grille d'évaluation suivante:

Critères de sélections (spécifiques)	Score Maximum	
	Moyenne	Élevée
Connaissance de la législation européenne et des programmes communautaires de coopération transfrontalière	10	30
Connaissance de l'objectif du projet Cluster Servagri, de ses activités et des résultats attendus de ce projet	10	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées dans ce projet	15	40
<b>Total Score</b>	<b>100</b>	

Après l'entretien orale, **une note globale (NG)** sera attribué à chaque candidat et qui sera calculée selon la formule suivante:

$$NG = (Note CV + Note entretien) / 2.$$

N.B. Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'**Institut de l'Olivier**.

**L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

### Art. 3 - Modalités de soumission

Les candidats doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'**Institut de l'Olivier** contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.

## Institut de l'Olivier

### Route de l'Aéroport Km 1.5 – Sfax (Tunisie)

La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature, tels que listés ci-dessous, à l'art. 4 de ce TdR.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

**« Sélection d'un Expert de Capitalisation dans le cadre du projet CLUSTER  
SERVAGRI\_IS\_1.1\_034 »**

**« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »**

#### Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.

#### Art. 4 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents requis	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés et approuvés par le candidat
Le CV du participant avec photo récente présentant le détail de son expérience professionnelle	
Une copie de la carte d'identité nationale	
Une copie des deux premières pages du passeport en cours de validité	
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant la signature du participant et la date.
Une copie du passeport de vaccination anti Covid-19	
Une copie des diplômes universitaires	
Une attestation confirmant l'expérience dans les projets de coopération européenne et/ou transfrontalière du candidat	Pièces justificatives de l'expérience
Une attestation témoignant des capacités de facilitation, coaching et capitalisation en français écrit et verbal du candidat	Pièces justificatives de l'expérience
Une attestation affirmant l'expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées du candidat	Pièces justificatives de l'expérience

#### Art. 5 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'expert de recherche sont examinées par la Commission compétente auprès du **Partenaire 2** du projet **CLUSTER SERVAGRI\_IS\_1.1\_034 (Institut de l'Olivier)**.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

L'offre est exclue en cas de non-présentation des documents requis.

### **Art. 6 - Méthodologie de dépouillement des offres**

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

**N.B.:** LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE N'IMPORTE AUCUNE OBLIGATION D'ATTRIBUTION D'UNE CHARGE PROFESSIONNELLE OU DE RECRUTEMENT.

**Chargé de la Direction de l'Institut de l'Olivier**

Pr Kamel Gargouri

Chargé de la direction  
de l'Institut de l'olivier  
**Kamel GARGOURI**

**Coordinateur local du Projet Cluster Servagri**

Pr Mohamed Braham

